



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

**1er Mars 2016**

# SOMMAIRE

## I - Le contexte financier du budget 2016

- 1) Le contexte national
- 2) Les principales mesures de la loi de finances 2016 relatives aux collectivités locales
  - A) Une nouvelle participation des collectivités à l'effort de redressement
  - B) Un soutien orienté vers les collectivités les moins favorisées
  - C) Une réforme de la dotation globale de fonctionnement en ligne de mire
  - D) Une affirmation de l'aide de l'Etat en matière d'investissement
  - E) Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives
- 3) Le contexte local
  - A) La population
  - B) Le niveau de vie
  - C) L'emploi
  - D) Le chômage

## II - Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

- 1) Les recettes de fonctionnement
  - A) La fiscalité
  - B) Les dotations d'Etat et le FPIC
  - C) Les autres produits
- 2) Les dépenses de fonctionnement
  - A) Les charges à caractère général
  - B) Les charges de personnel
  - C) Les subventions aux associations
  - D) Les autres dépenses
- 3) L'investissement
  - A) La dette
  - B) Les grands projets
  - C) Les fonds de concours
  - D) Les dépenses d'équipement
- 4) Les budgets annexes
  - A) Le service transports
  - B) Le centre d'hébergement
  - C) L'immobilier d'entreprises
  - D) Zones économiques
  - E) Chauffage collectif
  - F) Espace artistique
  - G) Location de bureaux 5 rue A. Desrays
  - H) Espace bar du Moulin de Crevant

## I- La prospective financière

- 1) Rappel des objectifs fixés par la communauté de communes du Thouarsais
- 2) Situation financière fin 2015
- 3) Les raisons d'une dégradation attendue de la situation financière
- 4) Le plan d'actions proposé pour endiguer cette dégradation
  - A) En fonctionnement
  - B) En investissement
  - C) Les budgets annexes
  - D) L'impact des ces propositions sur la prospective financière

## Finalités du Débat d'orientations budgétaires

En application de l'article 12 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en conseil municipal ou Communautaire sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les groupements de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Ainsi ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte financier :
  - environnement économique local et national,
  - contexte financier,
  - orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
- une analyse de la situation financière de la collectivité :
  - évolution des principaux postes budgétaires,
  - marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements

# I - Le contexte financier du budget 2016

## 1) Le contexte national

Selon l'INSEE, après 0,2% en 2014, une croissance de l'activité de 1,1% est prévue en 2015 en France. En dépit des facteurs qui soutiennent la demande (bas prix du pétrole, cours de l'euro favorable et conditions financières très accommodantes), l'économie française peine à décoller. Elle devrait se renforcer quelque peu à l'avenir, sans toutefois marquer d'accélération véritable. Une croissance de l'ordre de 1,3% est envisagée en 2016.

En France comme dans la zone euro, l'inflation est restée très modérée. Le glissement annuel des prix à la consommation n'a pas dépassé +1,0 % depuis l'été 2013 et est désormais quasi nul, du fait du fléchissement du cours du pétrole. En novembre 2015, l'inflation s'est établie à 0,0 %, elle n'augmenterait que légèrement d'ici la mi-2016, à +0,2 % en juin.

Le déficit public se réduit plus rapidement que prévu en loi de programmation des finances publiques (LPFP) conformément à la trajectoire actualisée lors du programme de stabilité d'avril 2015, il s'élèvera ainsi à 3,8 % du PIB en 2015 et 3,3 % en 2016. Cette trajectoire conforte l'objectif d'un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017.

Les engagements de baisses d'impôts sont également respectés. Le total des mesures de soutien aux entreprises, découlant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité et des mesures favorables aux entreprises récemment adoptées (suramortissement, mesures TPE PME), représentera ainsi 33 milliards d'euros en 2016, comme prévu. La baisse de l'impôt sur le revenu, amorcée dès 2014, sera amplifiée en 2016, permettant au total une baisse d'impôt pour 12 millions de foyers, soient les 2/3 des foyers payant l'impôt sur le revenu, pour un montant total de 5 milliards d'euros.

En ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt continuent d'atteindre des niveaux historiquement bas. Ainsi le taux Euribor à 3 mois est négatif depuis le mois d'avril 2015, les banques centrales maintenant leur politique monétaire très accommodante dans l'attente d'une reprise certaine de la croissance.

Tout en veillant à tenir les engagements de l'Etat, le projet de loi de finances pour 2016 assure les redéploiements nécessaires pour faire face aux priorités et aux urgences, avec un principe : toute dépense nouvelle doit être financée.

La maîtrise de la dépense publique, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'économies de 50 milliards d'euros, s'accompagnera ainsi du financement par redéploiement des mesures nouvelles en faveur de la sécurité et de la défense ainsi que des moyens dégagés pour l'accueil des réfugiés et le soutien au secteur agricole.

## 2) Les principales mesures de la loi de finances 2016 relatives aux collectivités locales

### A) Une nouvelle participation des collectivités à l'effort de redressement

Dès 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient (10,7 Md€ sur la période 2015-2017, dont 3,5Md€ dès 2015).

Cette baisse correspond à une participation des collectivités proportionnelle à leur poids dans la dépense publique totale (20,9% en 2013). Le gouvernement considère que cette baisse des transferts financiers de l'Etat au profit des collectivités (-2,0%) devrait être compensée par la dynamique spontanée de leurs autres ressources.

La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales.

La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1148M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

### B) Un soutien orienté vers les collectivités les moins favorisées

La répartition de la baisse des dotations au sein de chaque catégorie de collectivités intègre quant à elle la logique de péréquation au profit des collectivités les moins favorisées.

Par ailleurs, la baisse de la dotation forfaitaire s'accompagne du renforcement de la péréquation verticale assurée par l'Etat en faveur des collectivités les moins favorisées.

En 2016, elle progressera de 317 M€, auxquels s'ajoute la poursuite de la montée en charge des mécanismes de péréquation entre collectivités (péréquation dite horizontale).

En moyenne, la baisse de la dotation globale de fonctionnement représente en 2015, puis en 2016, 1,9 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités et 1,6% de leurs ressources totales. Grâce à la progression importante des dispositifs de péréquation verticale et horizontale en 2016 comme en 2015, les impacts de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles seront largement compensés.

### C) Une réforme de la dotation globale de fonctionnement en ligne de mire

Le projet de loi de finances introduit une réforme majeure de la dotation globale de fonctionnement des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste, sur la base du rapport parlementaire de Christine Pirès-Beaune et Jean Germain.

A noter que le gouvernement a annoncé le report de cette réforme au 1er janvier 2017 dans l'attente de la nouvelle carte intercommunale.

#### D) Une affirmation de l'aide de l'Etat en matière d'investissement

Dès 2015, soucieux que les collectivités locales ajustent leurs dépenses de fonctionnement mais aient les capacités d'investir, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales :

- augmentation d'un tiers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (+200 M€),
- création d'une aide aux communes participant à l'effort de construction dans les zones tendues (+ 100 M€), dite «aide aux maires bâtisseurs»,
- hausse du taux de remboursement de la TVA aux collectivités qui investissent (+ 300 M€ en régime de croisière),
- soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte, par la Caisse des dépôts et consignations, de préfinancer le fonds de compensation de la TVA.

En outre, avec les contrats de plan État-région, 25 Md€ seront mobilisés par l'État et les collectivités locales pour les six prochaines années, dont 12,5 Md€ par l'État.

Le Gouvernement renforce en 2016 son soutien à l'investissement public des communes et des intercommunalités en mettant en place un fonds doté d'un milliard d'euros pour accompagner leurs projets. Il sera constitué de deux enveloppes :

- Une enveloppe de 500 M€ sera consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités: réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Les crédits seront gérés en proximité par les préfets de région.

- Une enveloppe de 500 M€ sera spécifiquement dédiée aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes, pour accompagner le développement des villes et villages de moins de 50000 habitants et maintenir à son niveau exceptionnel de 2016 (816 M€) la dotation d'équipement des territoires ruraux afin de soutenir les projets portés par les petites communes.

Enfin, le Gouvernement a décidé d'élargir le FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter de 2016. Cela permettra aux collectivités de dégager des ressources pour financer leurs projets d'investissement tout en accompagnant financièrement l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics.

Cette mesure constituera en année pleine une ressource supplémentaire de 143 M€ pour les collectivités territoriales, qui augmentera leur capacité d'autofinancement.

E) Contribution économique territoriale

L'article 37 de la loi de finances améliore le mécanisme de compensation de perte de base de contribution économique territoriale dont bénéficient les collectivités qui subissent d'une année sur l'autre une baisse importante de leurs impôts économiques, du fait de la fermeture d'une ou plusieurs entreprises. Les modalités du versement complémentaire sont modifiées.

F) Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La loi de finances 2016 prévoit une augmentation de 1% des valeurs locatives cadastrales en 2016.

## G) Le contexte local

(Source : *Statistique et indicateurs publiés par Pôle emploi janvier 2015*)

### i. La population

Alors que la population départementale progresse, la population du territoire Thouarsais augmente elle aussi de 0,2%. Cette population vieillit cependant puisque la population des 60 ans à 74 ans a progressé de 11,56%, on note par ailleurs que la part des 15-29 ans diminue quant à elle de 12,8%.

Le bassin de Thouars concentre par ailleurs 10 % des actifs du département.

### ii. Le niveau de vie

Le niveau moyen de revenus des habitants est plus faible que la moyenne départementale.

En effet, 55,8% des foyers fiscaux sont non imposables sur le territoire contre 52,8 % sur l'ensemble du département.

### iii. L'emploi

L'emploi du bassin Thouarsais se caractérise par :

- La zone d'emploi Thouars-Loudun connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale (8,7% contre 8,1%) mais encore inférieur à la moyenne nationale de 10,2%
- Une surreprésentation des emplois dans l'industrie et l'agriculture : 30 % contre 21% dans les Deux-Sèvres
- Des emplois temporaires (78%) plus représentés qu'en Deux Sèvres (32,4%)
- Une forte saisonnalité des recrutements
- Surreprésentation des emplois non qualifiés (39 % des offres d'emploi)

### iv. Le chômage

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté (+1,1 %) mais de manière moins nette que dans le Département (+6,8%). La hausse est cependant plus importante les seniors (+5,9%). Il faut noter une baisse significative des demandeurs d'emploi jeunes (-10,4%).

Les demandeurs d'emploi recherchent principalement dans l'industrie, les services et l'agriculture.

Les métiers permettant de retrouver un emploi plus rapidement sont les métiers de agricoles (66,1% des offres déposées à Pôle Emploi). On note d'ailleurs que la part des offres est largement supérieure à la demande dans ce domaine. A l'inverse trois secteurs (services à la personne, industrie et commerce) sont tendus, puisque la part des offres est inférieure à la demande d'emploi.



## II - Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

### 1) Les recettes de fonctionnement

#### A)- La fiscalité

##### a) Les taux

Comparaison taux de fiscalité appliqués :

	<b>CCT</b>	<b>CC Partenay</b>	<b>CA 2 B</b>	<b>CA Saumur</b>	<b>CAN</b>
Taxe d'habitation	11,24%	11,75%	10,35%	10,57%	8,91%
Foncier bâti	1,21%	1,75%	0,01%	0,05%	0,80%
Foncier non bâti	5,99%	13,34%	2,82%	3,88%	2,01%
Cotisation foncière des entreprises	26,48%	25,30%	24,91%	26,26%	22,86%

##### b. Les produits

	2015	Prévisions 2016
Fiscalité ménages	4 331 743,00	4 375 060,00
Taxe additionnelle sur les propriétés non bâties	28 155,00	27 310,00
CFE	3 087 434,00	3 318 184,00
Rôle supplémentaire CFE	122 844,00	
CVAE	1 993 774,00	1 802 983,00
Rôles supplémentaires (années antérieures)	187 795,00	
TASCOM	473 179,00	494 687,00
IFER	160 515,00	199 918,00
FNGIR	1 199 036,00	1 199 036,00
<b>Total</b>	<b>11 584 475,00</b>	<b>11 417 178,00</b>

La baisse prévue en 2016 est dû à la CVAE : -190 791 €.

##### c. Les prospectives

En 2016, le taux de revalorisation des bases a été fixé à 1,01 %.

Sur la période 2016-2018, il est proposé les évolutions suivantes :

- Passage du coefficient de TASCOM de 1,1 à 1,2 de 2015 à 2017
- Augmentation progressive des bases minimum de CFE entre 2016 et 2018

## B) Les dotations d'Etat et le FPIC

### a) Les dotations d'Etat

Tout comme les années précédentes, la loi de finances 2016 poursuit la baisse des concours de l'Etat aux collectivités engagée en 2014. Cette baisse qui correspond aux engagements de l'Etat pris dans le cadre du pacte de stabilité va se poursuivre jusqu'en 2017.

Pour la communauté de communes du Thouarsais, la baisse des concours de l'Etat représentait, en 2015, un montant de 409 946 €.

En 2016, la baisse des dotations de l'Etat devrait s'élever environ à 455 000 €. Sur la période 2013-2017, la diminution totale des concours de l'Etat devrait représenter près de 1,4 million €.

### b) Le FPIC

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été créé en 2012. Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Ce fonds monte en puissance depuis 2012 (150 millions) pour atteindre en 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales en 2016, soit environ 1 milliard d'euros.

A sa création, la communauté de communes du Thouarsais était à la fois contributrice et bénéficiaire de ce fonds.

Depuis 2014, la collectivité est uniquement bénéficiaire, du fait de l'élargissement de la collectivité et de la modification des critères de reversement (prise en compte plus importante du revenu par habitant).

Le FPIC est réparti dans un premier temps entre les ensembles intercommunaux d'après les critères liés au revenu par habitant, le potentiel financier, et l'effort fiscal. La répartition entre les communes et l'EPCI se fait ensuite d'après son coefficient d'intégration fiscale. La répartition entre les communes se fait enfin en fonction de l'insuffisance des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.

Evolution du FPIC depuis 2012

	<b>2012*</b>	<b>2013*</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016**</b>
CCT	52 434,00	96 440,00	261 309,00	381 481,00	381 481,00
Communes membres	43 015,00	141 034,00	399 012,00	506 486,00	506 486,00
<b>TOTAL</b>	<b>95 449,00</b>	<b>237 474,00</b>	<b>660 321,00</b>	<b>887 967,00</b>	<b>887 967,00</b>
	* CCT ancien périmètre			** estimation	

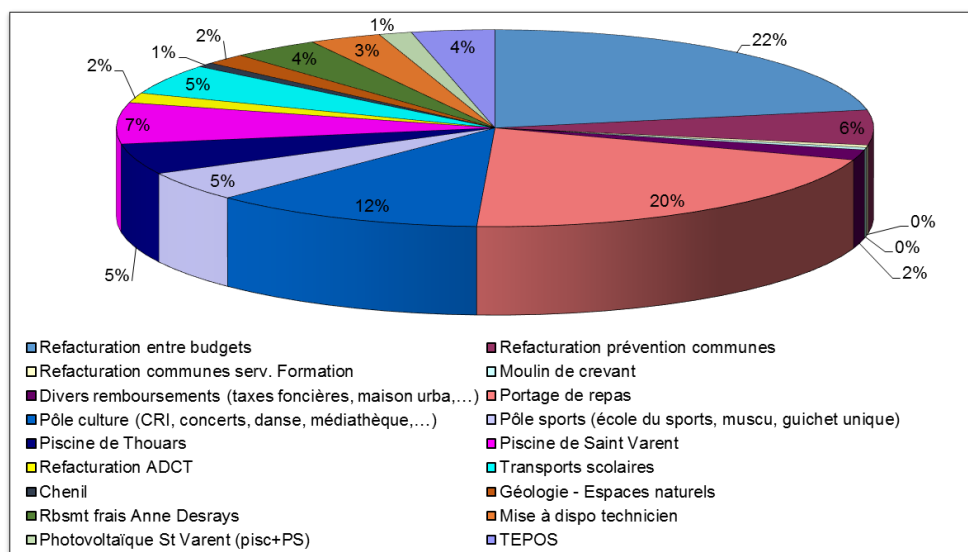
Par prudence, le montant inscrit pour 2016 est identique à celui de 2015.

## C) Les autres produits

### a) Les produits des services

En 2015, les produits des services s'élèvent à plus de 1,018 M €. Ils se répartissent de la façon suivante :

Refacturation entre budgets	224 752,94	22,06%
Refacturation prévention communes	58 283,52	5,72%
Refacturation communes serv. Formation	4 196,51	0,41%
Moulin de crevant	3 910,81	0,38%
Divers remboursements (taxes foncières, mai	17 230,06	1,69%
Portage de repas	208 779,62	20,50%
Pôle culture (CRI, concerts, danse, médiathèq	119 055,18	11,69%
Pôle sports (école du sports, muscu, guichet u	49 758,88	4,88%
Piscine de Thouars	51 345,24	5,04%
Piscine de Saint Varent	68 822,64	6,76%
Refacturation ADCT	16 625,05	1,63%
Transports scolaires	50 543,01	4,96%
Chenil	7 530,00	0,74%
Géologie - Espaces naturels	18 036,70	1,77%
Rbsmt frais Anne Desrays	37 941,20	3,72%
Mise à dispo technicien	31 274,71	3,07%
Photovoltaïque St Varent (pisc+PS)	14 282,81	1,40%
TEPOS	36 261,50	3,56%
<b>TOTAL</b>	<b>1 018 630,38</b>	<b>100,00%</b>



Les produits des services sur lesquels il est possible d'agir (par la tarification) représentent environ 50 % du total.

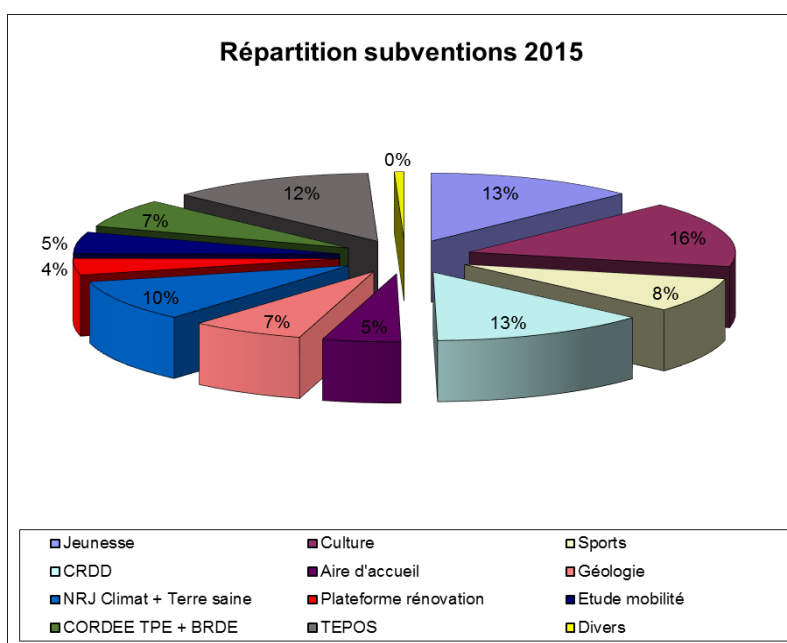
Les marges de manœuvre liées aux produits des services sont donc liées à :

- l'augmentation des tarifs
- la valorisation de certaines prestations par la mise en place de tarification

### b) Les subventions

En 2015, le montant des subventions de fonctionnement s'élève à environ 520 194€ répartis de la façon suivante :

Jeunesse	66 259,91	12,74%
Culture	81 520,18	15,67%
Sports	42 435,91	8,16%
CRDD	68 500,00	13,17%
Aire d'accueil	24 647,79	4,74%
Géologie	35 685,00	6,86%
NRJ Climat + Terre saine	51 149,01	9,83%
Plateforme rénovation	20 250,00	3,89%
Etude mobilité	26 814,00	5,15%
CORDEE TPE + BRDE	35 376,00	6,80%
TEPOS	64 500,00	12,40%
Divers	3 056,24	0,59%
<b>TOTAL</b>	<b>520 194,04</b>	<b>100,00%</b>



### c) Les loyers

En 2015, le montant perçu en loyers est de 477 155,50 €, répartis de la façon suivante :

	2015
Location Anne Desrays	109 584,00
Location pôles santé	91 830,00
Loyer office de tourisme	17 600,00
Loyer résidence sociale	48 511,00
Loyer gendarmeries	134 542,00
Loyer trésorerie	54 702,00
Loyer TIPER	12 292,00
Location locaux rue Saint Médard	2 400,00
Divers	297,50
Location salle HDC +Prométhée	5 397,00
<b>TOTAL</b>	<b>477 155,50</b>

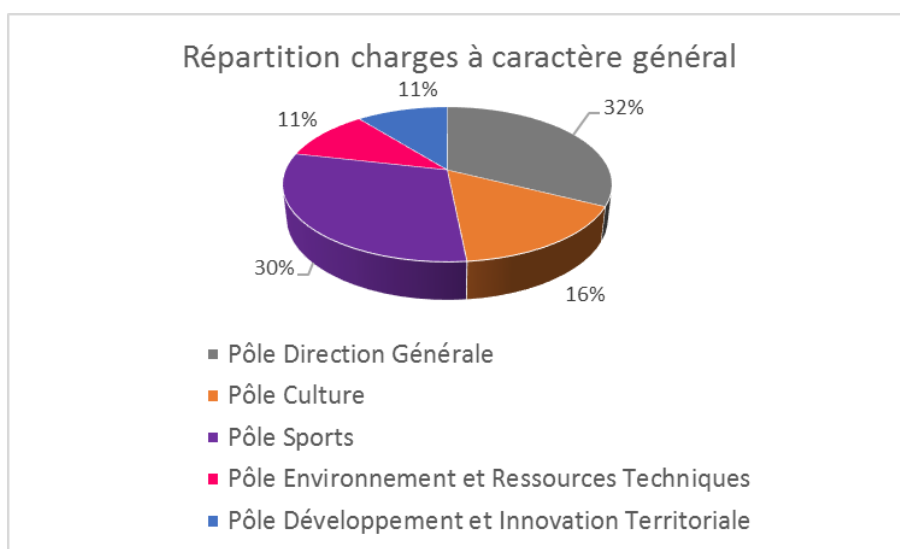
La plupart des loyers étant revalorisé selon l'indice des loyers, les recettes relatives aux loyers devraient être approximativement similaires en 2016. L'ouverture des pôles santé de Thouars et Saint-Varent ayant eu lieu en juin 2015, la recette 2016 sera plus importante.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

### A) Les charges à caractère général

En 2015 le montant des charges à caractère général s'élève à environ 2 millions d'€ réparti de la façon suivante :

	<b>CA 2015</b>
Pôle Direction Générale	653 343,10
Pôle Culture	321 958,66
Pôle Sports	607 404,55
Pôle Environnement et Ressources Techniques	215 450,94
Pôle Développement et Innovation Territoriale	215 981,39
<b>TOTAL</b>	<b>2 014 138,64</b>



Le montant prévisionnel 2016 est d'environ 2,608 millions. L'écart est essentiellement dû aux différents appels à projets (TEPOS - Plateforme de la rénovation - Programme LIFE) qui sera compensé par des recettes supplémentaires, et à l'ouverture des « Bassins du Thouet ».

Prospective 2016-2017 : Afin d'amortir les baisses des dotations de l'Etat a été fixé un objectif de réduction des charges à caractère général de 5% entre 2015 et 2017.

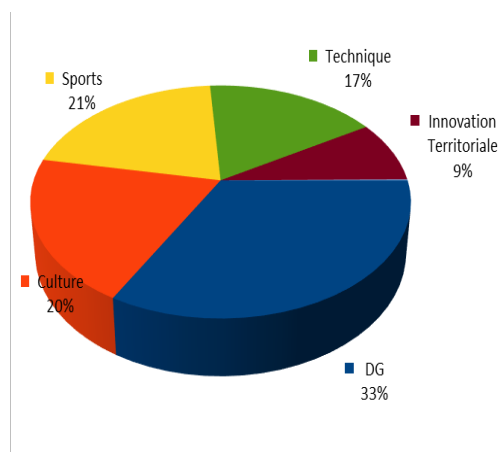
## B) Les charges de personnel

### 1 - Répartition des dépenses de personnel par pôle :

En 2015, le montant des charges de personnel s'élève à millions 5,4 millions € répartis de la façon suivante :

	<b>CA 2015</b>
Pôle Direction Générale	1 794 881,90
Pôle Culture	1 084 740,94
Pôle Sports	1 132 948,17
Pôle Environnement et Ressources Techniques	940 201,93
Pôle Développement et Innovation Territoriale	465 559,18
TOTAL	5 418 332,12

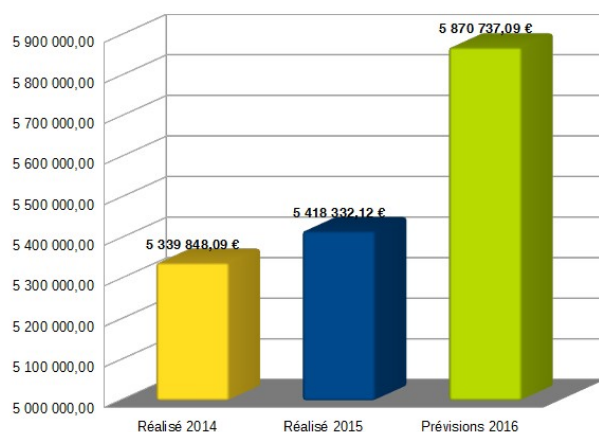
### REALISE 2015



Prospective 2016-2017 : Pour les mêmes raisons évoquées pour les charges à caractère général, il a été fixé un objectif de réduction des charges à caractère de personnel de 5 % entre 2015 et 2017, soit environ 10 ETP.

### 2 - Evolution des dépenses de personnel

Pour 2016, le montant prévisionnel est d'environ 5 870 000 €. Cette hausse des dépenses de personnel (+8,3%) est due à la masse salariale du nouvel équipement « les bassins du Thouet », aux recrutements de chargés de mission au sein de la Direction des Etudes et de l'Ingénierie (ces dépenses étant compensés par des recettes). Enfin l'augmentation des charges patronales (cotisations retraites) et l'augmentation des salaires relatif au glissement vieillesse technicité induit également cette hausse. A noter qu'un effort au niveau de la masse salariale a été effectué sur l'année 2015 avec le non remplacement d'agents.



### 3 - Evolution des effectifs

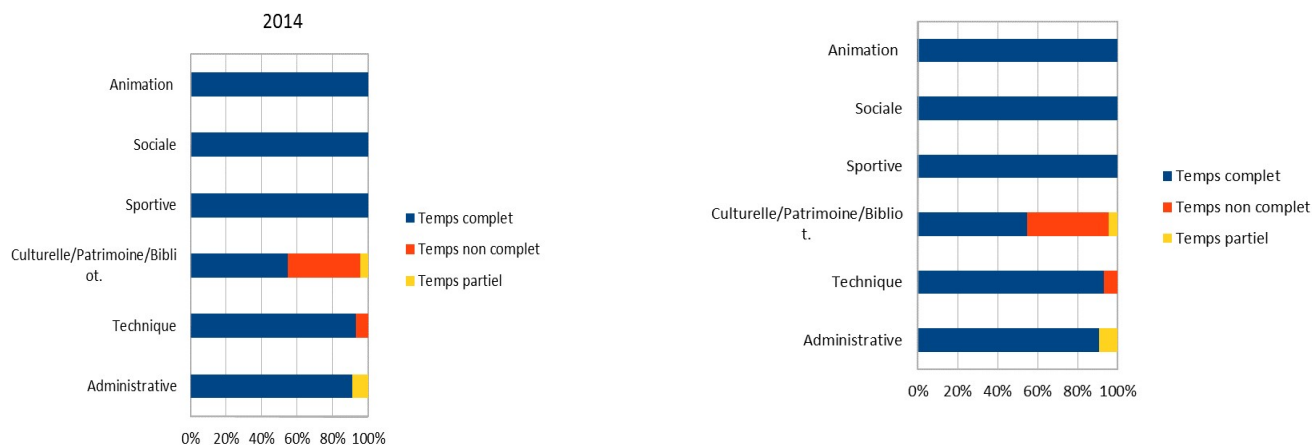
<i>Evolution des effectifs</i>	Décembre 2014		Décembre 2015	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	113	110,8	111	108,78
Non titulaires (cdd+cdi)	43	33,38	42	31,5
Contrat de droit privé	3	3	3	3
Apprentis			3	3
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>147,18</b>	<b>159</b>	<b>146,28</b>

Cette comparaison montre une stabilité dans les effectifs. La comparaison ne pourra être la même dans les années à venir, compte tenu des nouveaux effectifs prévus pour les Bassins du Thouet et de la mutualisation de services fonctionnels (finances/marchés publics, ressources humaines, informatique) avec le CIAS.

### 4 - Répartition des effectifs

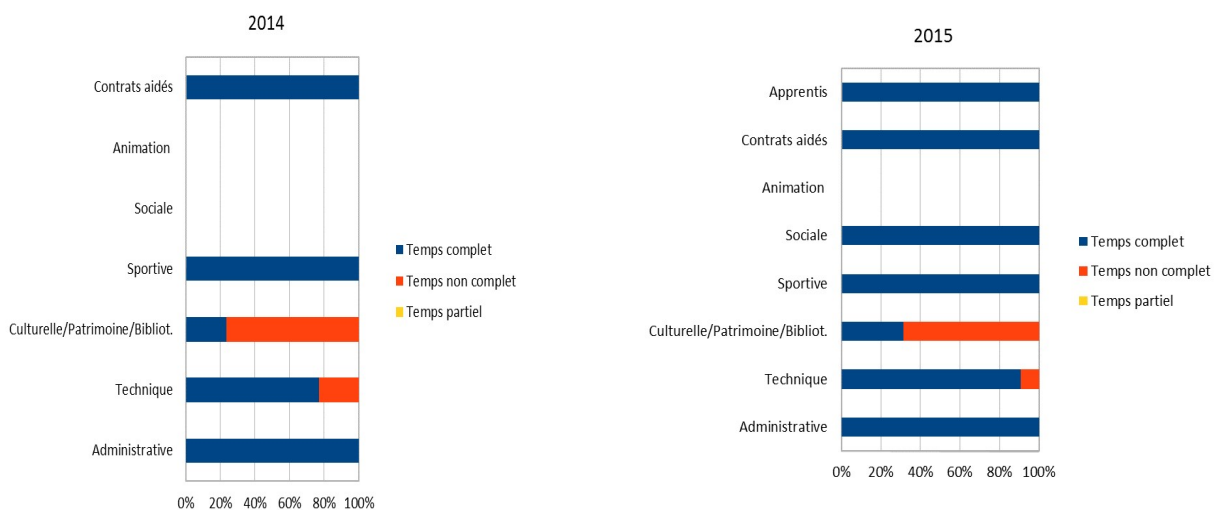
#### REPARTITION DES EFFECTIFS PAR MODALITE D'EXERCICE DU TEMPS DE TRAVAIL, TOUTES FILIERES CONFONDUES

##### Fonctionnaires



La représentativité (tant sur les fonctionnaires que sur les titulaires) des temps non complet dans la filière culturelle s'explique par les métiers liés au conservatoire de musique et de danse. Cette tendance devrait être stable pour les années 2016-2017.

**Non titulaires (CDD + CDI + Contrats aidés)**





### C) Les subventions aux associations

En 2015, environ 1 million d'euros de subventions ont été versés aux associations et organismes. La lettre de cadrage 2016 maintient le montant attribué en 2015 pour 2016.

	2015	Prévisionnel 2016
<b>ENFANCE/JEUNESSE</b>		
CSC Thouars Fonctionnement	123 500,00	123 500,00
CSC Thouars CEJ	66 199,40	66 199,40
CSC Thouars Fluides + location	42 376,49	43 224,02
CSC Saint Varent CEJ	68 654,00	68 654,00
CSC Airvault	20 037,00	20 037,00
Classes transplantées	86 530,00	65 000,00
Classes découvertes	6 083,28	10 000,00
Collèges	4 626,85	5 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>418 007,02</b>	<b>402 314,42</b>
<b>ECONOMIE/EMPLOI</b>		
Créactives	35 292,00	35 292,00
Union des commerçants	16 150,00	16 150,00
Maison de l'emploi	127 300,00	127 300,00
ICARE	26 398,00	21 398,00
<b>TOTAL</b>	<b>205 140,00</b>	<b>200 140,00</b>
<b>TOURISME</b>		
Office de tourisme Fonctionnement	188 830,00	188 830,00
Office de tourisme taxe de séjour	24 855,45	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>213 685,45</b>	<b>213 830,00</b>
<b>SOCIAL-HANDICAP</b>		
POE	10 735,00	10 735,00
INTERMEDE	4 420,00	4 420,00
PASS HAJ	20 000,00	20 000,00
FSL	16 625,00	16 625,00
FDAJ	1 615,00	1 615,00
MEF - GARAGE SOLIDAIRE		20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>53 395,00</b>	<b>73 395,00</b>
<b>URBANISME/HABITAT</b>		
ADIL	13 000,00	13 000,00
Salon de l'habitat	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00</b>	<b>18 000,00</b>
<b>COMMUNICATION</b>		
RVO	3 325,00	3 325,00
<b>MANIFESTATIONS CULTURELLES</b>		
Itinéart	5 500,00	5 500,00
Festival Bouillé St Paul	5 700,00	5 700,00
Arjoyette	3 800,00	3 800,00
Méto mouvances	3 300,00	3 135,00
Adoptez votre patrimoine	14 000,00	7 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 300,00</b>	<b>25 135,00</b>
<b>AUTRES MANIFESTATIONS</b>		
Cassoulet Pierrefitte	2 375,00	2 375,00
Salon des vins	1 425,00	1 425,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 800,00</b>	<b>3 800,00</b>
<b>SPORT</b>		
Sport de haut niveau	14 250,00	14 250,00
Emploi sportif	24 693,00	28 000,00
Tour Poitou Charentes		7 500,00
Comité sportif Pierrefitte Tour 79	2 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>40 943,00</b>	<b>49 750,00</b>
<b>AUTRES</b>		
Ecole du chat	2 000,00	3 500,00
GAL Nord 79	8 760,00	8 935,20
Divers	9 225,00	20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 985,00</b>	<b>32 435,20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 008 580,47</b>	<b>1 022 124,62</b>

## D) Les autres dépenses de fonctionnement

### 1) Les attributions de compensation

En 2015, le montant total des attributions de compensation versé aux communes est de 3 304 990 €, le montant des attributions de compensation négatives (reçues par les communes) est de 218 617 €, soit un total net de 3 086 373 €.

Suite au retour de la compétence scolaire aux communes pour l'école des Adillons et suite à la CLETC du 6.07.15, le montant total des attributions de compensation sera de 3 266 484,00 € en 2016.

Suite à la modification des statuts concernant la prise en charge à compter de 2016 de la participation financière de l'ensemble des communes membres au Service d'incendie et de Secours, une CLETC en 2016 viendra définir les modalités de ce transfert de charge.

### 2) Les indemnités d'élus

En 2015, le montant des indemnités aux élus est de 199 500 €. Il a été diminué de 2,5% à compter de juin 2015.

### 3) Les contributions aux différents organismes

La collectivité est membre de différents organismes auxquels elle contribue financièrement :

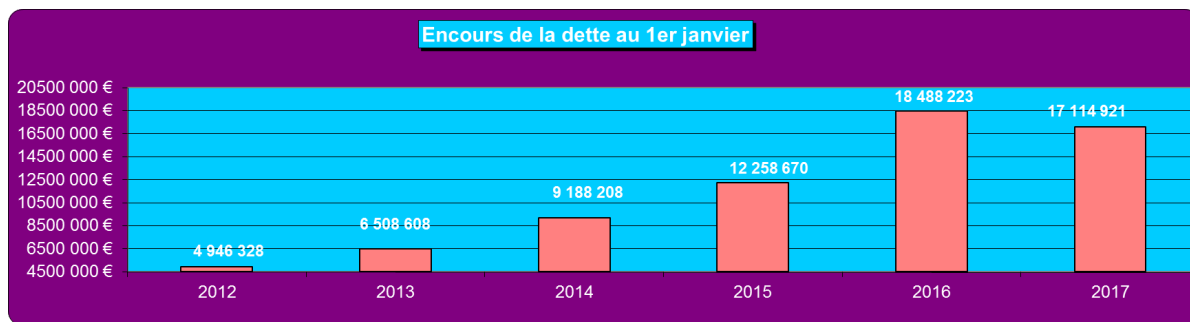
	2015	Prévisionnel 2016
SMVT	103 600,00	105 672,00
SIAH THOUARET	9 295,00	19 376,00
SIGIL	17 305,00	17 070,00
SDIS	722 003,19	884 039,07
<b>TOTAL</b>	<b>852 203,19</b>	<b>1 026 157,07</b>

## 3) L'investissement

### A) La dette

#### 1) Evolution de l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier N

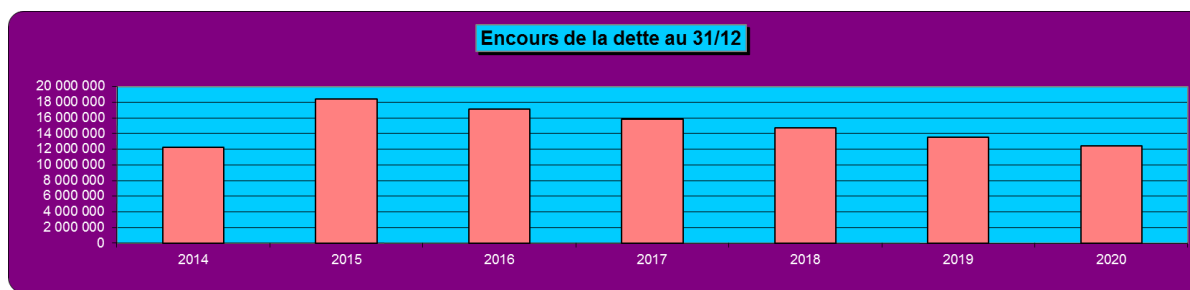
	2012	2013	2014	2015	2016
<b>encours 1er janvier</b>	4 946 328 €	6 508 608 €	9 188 208 €	12 258 670 €	18 488 223 €
<b>évolut° encours</b>		<b>31,58%</b>	<b>41,17%</b>	<b>33,42%</b>	<b>50,82%</b>
<b>emprunt réalisé</b>	2 200 000 €	3 440 000 €	100 000 €	7 400 000 €	
<b>capital remboursé</b>	637 720 €	760 400 €	1 056 066 €	1 225 026 €	1 373 302 €
<b>capital° indem RA</b>		0 €	0 €	0 €	0 €
<b>variat° encours dette</b>	1 562 280 €	2 679 600 €	-956 066 €	6 174 974 €	-1 373 302 €



Sur la période 2012-2017, l'encours de la dette progresse fortement :

- En 2014 du fait de l'intégration de la dette des structures dissoutes le 01/01/2014
- En 2016 du fait de l'emprunt réalisé en 2015 (construction Pôle aquatique)

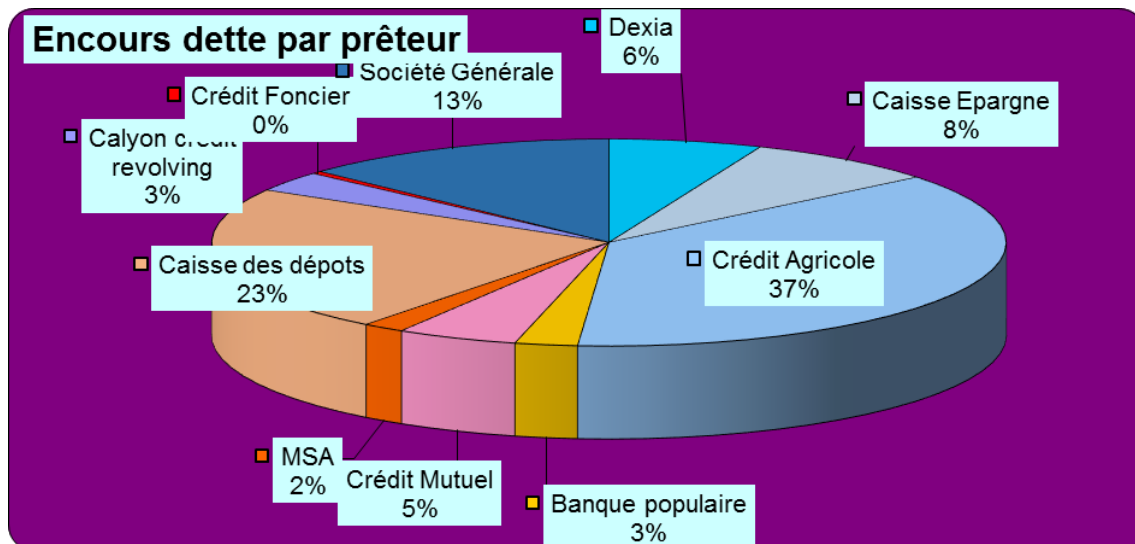
## 2) Plan d'extinction de la dette



Hors nouvelles dettes, le plan d'extinction de la dette est relativement linéaire, l'impact des emprunts 2015-2016 ne pourra donc être atténué par l'extinction d'emprunts importants sur cette période.

## 3) Répartition de la dette par établissement

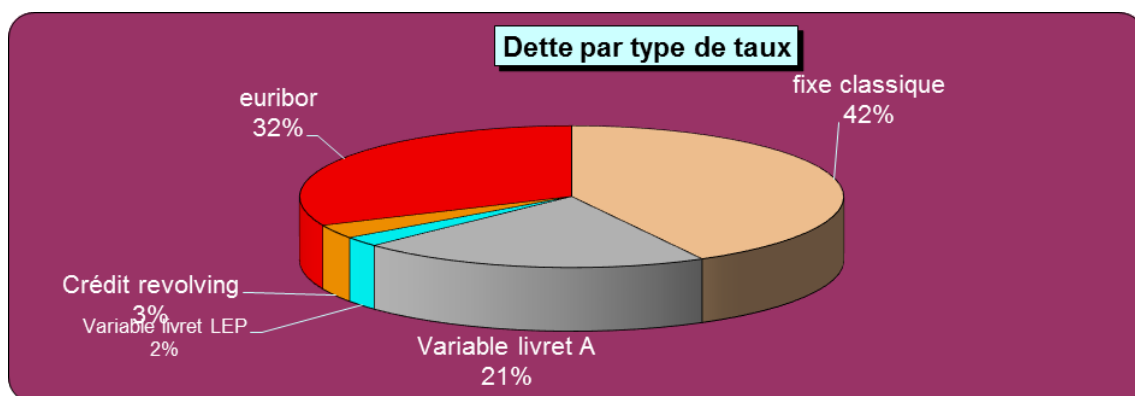
	encours	contrats
<b>Dexia</b>	1 152 151 €	8
<b>Caisse Epargne</b>	1 459 938 €	8
<b>Crédit Agricole</b>	6 864 605 €	3
<b>Banque populaire</b>	469 288 €	1
<b>Crédit Mutuel</b>	912 045 €	4
<b>MSA</b>	316 520 €	3
<b>Caisse des dépôts</b>	4 251 564 €	3
<b>Calyon crédit revolving</b>	586 611 €	1
<b>Crédit Foncier</b>	75 501 €	1
<b>Société Générale</b>	2 400 000 €	1
<b>TOTAL</b>	18 488 223 €	33



Le Crédit Agricole finance 37 % de l'encours de la collectivité pour seulement 3 contrats. L'importance du Crédit Agricole dans l'encours de la collectivité s'explique par le prêt souscrit en 2015 (5 M) pour la construction de l'équipement aquatique.

#### 4) Répartition de la dette par type de taux

	encours	en %	contrats
<b>fixe classique</b>	7 776 089 €	42%	20
<b>Variable livret A</b>	3 851 564 €	21%	2
<b>Variable livret LEP</b>	416 785 €	2%	1
<b>Crédit revolving</b>	586 611 €	3%	1
<b>euribor</b>	5 857 174 €	32%	9
<b>TOTAL</b>	<b>18 488 223 €</b>		



42 % de la dette de la collectivité est composée de prêts à taux fixe, et 32 % de la dette est composée de prêts à taux variable (hors livret A).

5) L'annuité et l'encours de la dette rapportés aux recettes réelles de fonctionnement au 31.12.N

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Annuités dette</b>	792 673 €	963 889 €	1 396 120 €	1 563 754	1 688 049
<b>Recettes Fonctmnt</b>	15 154 655 €	15 860 118 €	18 374 097 €	18 471 369	18 228 565
<b>% Annuités dette ds recettes fct</b>	5,23%	6,08%	7,60%	8,46%	9,26%

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>encours</b>	6 508 608 €	9 188 208 €	12 258 670 €	18 433 644 €	17 114 921 €
<b>Recettes Fonctmnt</b>	15 154 655 €	15 860 118 €	18 374 097 €	18 470 793 €	18 228 565 €
<b>% encours dette ds recettes fct</b>	43%	58%	67%	99%	94%

La part de l'annuité de la dette et de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement progresse fortement entre 2013 et 2016 compte tenu :

- du fort besoin de financement en 2015 et 2016
- de la baisse des recettes réelles de fonctionnement entre 2015 et 2017 (baisse des dotations d'état)

Le poids de la dette sera donc de plus en plus important et va paralyser les marges de manœuvres de la collectivité en fonctionnement comme en investissement.

6) La capacité de désendettement

<b>moins de 8 ans</b>	sain
<b>8 à 11 ans</b>	moyen
<b>11 à 15 ans</b>	vigilance
<b>plus de 15 ans</b>	danger

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>encours au 31/12</b>	6 508 608 €	9 188 208 €	12 258 670 €	18 433 644 €	17 114 921 €	15 842 426 €
<b>epargne brute</b>	2 707 798 €	3 129 879 €	3 044 814 €	3 620 920 €	1 774 886 €	1 519 661 €
<b>capacité désendettement en années</b>	<b>2,40</b>	<b>2,94</b>	<b>4,03</b>	<b>5,09</b>	<b>9,64</b>	<b>10,42</b>

L'évolution de la capacité de désendettement jusqu'en 2014 est stable et bonne. Les prévisions après 2015 (tenant compte du plan d'actions décrit plus loin) montrent une augmentation très forte de l'endettement et de la durée de désendettement de la collectivité.

B) Les grands projets

1) Le pôle aquatique et la voirie

La construction des Bassins du Thouet a démarré à l'automne 2014, pour une ouverture programmée au cours du deuxième semestre 2016. Le montant total du programme est de 15,4 M€ dont 2,9 M€ de subventions soit avec le FCTVA un autofinancement de 66 %.

En parallèle de cette opération de construction du pôle aquatique, la collectivité crée la voirie d'accès au pôle aquatique. Le coût de l'opération est de 864 795 € TTC. Cette voirie permettant l'accès également à des équipements de la Ville de Thouars, la participation de la Ville sera de 204 253 €.

## 2) Les pôles santé

Les pôles santé de Thouars et St Varent ont ouvert en juin 2015. Les travaux de réhabilitation du Pôle santé d'Argenton l'Eglise sont en cours de finalisation (mars 2016).

## 3) La construction d'un Pôle Petite Enfance

Le bâtiment actuel du multi-accueil « Les Petiots » pose de nombreux problèmes structurels. Il est donc envisagé de construire un nouveau bâtiment répondant aux besoins des utilisateurs, aux exigences réglementaires et sanitaires. Le coût estimé de l'opération est estimé à 1 707 500 € TTC. Le reste à charge pour la collectivité serait de 399 900 €.

## 4) Réhabilitation du Chenil de Pompois

Le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité a été effectué en 2015. Les travaux sur 2016 vont comprendre l'aménagement de la cour, la réhabilitation des bâtiments et des boxes, ainsi que l'installation de l'assainissement autonome.

## C) Les fonds de concours

Le principe des fonds de concours versés aux communes a été adopté dans le cadre du pacte fiscal et financier de la collectivité voté en 2009. Ces fonds de concours sont versés pour des opérations d'investissement des communes (15,94 €/habitant) soit un total de 339 000 € en 2016. La diminution progressive de 25% de cette enveloppe a été validée en 2015 (-12,5% en 2015, - 12,5% en 2016).

## D) Les dépenses d'équipement

Ces dépenses concernent notamment les renouvellements de matériel et véhicules des services, les travaux importants dans les bâtiments, les subventions d'investissement.

En 2016, les dépenses d'équipement les plus importantes sont les suivantes :

- le parc informatique + logiciels : 200 000 €
- le parc véhicules : 48 000 €
- les aides économiques : 120 000 €
- la révision du SCOT-PLUi : 422 000 €
- le CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) : 84 000 €
- travaux sur divers bâtiments : 176 000 €
- travaux d'accessibilité : 75 737 €

#### 4) Les budgets annexes

##### A) Le service transports

###### A) Présentation

Le budget annexe Transport est un budget annexe instruit selon la M43. Il permet de gérer le service de transport de personnes (Transport à la demande + COMMBUS)

Le service transport à la demande est assuré par :

- deux agents de la collectivité et une secrétaire à 50%
- des taxis dans le cadre d'un marché jusqu'au 30/06/2016

Le service propose également des circuits réguliers le mardi et le vendredi pour le marché de Thouars. Ce service est assuré par :

- des bus propriétés de la collectivité
- un transporteur privé dans le cadre d'un marché jusqu'au 30/06/2016

La location de minibus aux associations a été arrêtée en août 2016.

###### B) Evolution des dépenses et recettes hors subvention d'équilibre, dette et amortissements

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2015			2014			2013		
	TAD	Minibus	TOTAL	TAD	Minibus	TOTAL	TAD	Minibus	TOTAL
011 Charges à caractère général	62 672,85	3 025,33	65 698,18	65 771,00	5 838,00	71 609,00	65 109,26	6 378,08	71 487,34
012 Charges de personnel	89 508,52	,00	89 508,52	102 176,31	14 690,00	116 866,31	87 880,03	7 850,83	95 730,86
65 Admissions en non valeur	,00	,00	-					383,87	383,87
<b>TOTAL</b>	<b>152 181,37</b>	<b>3 025,33</b>	<b>155 206,70</b>	<b>167 947,31</b>	<b>20 528,00</b>	<b>188 475,31</b>	<b>152 989,29</b>	<b>14 612,78</b>	<b>167 602,07</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES	-			TAD	Minibus	TOTAL	TAD	Minibus	TOTAL
70- Produits des services	11 396,31	4 972,40	16 368,71	13 678,20	10 123,08	23 801,28	17 012,44	13 979,61	30 992,05
77- Produits exceptionnels	424,26	300,00	724,26	188,85	1 204,22	1 393,07			
<b>TOTAL</b>	<b>11 820,57</b>	<b>5 272,40</b>	<b>17 092,97</b>	<b>13 867,05</b>	<b>11 327,30</b>	<b>25 194,35</b>	<b>17 012,44</b>	<b>13 979,61</b>	<b>30 992,05</b>
<b>Différence</b>	<b>-140 360,80</b>	<b>2 247,07</b>	<b>-138 113,73</b>	<b>-154 080,26</b>	<b>- 9 200,70</b>	<b>-163 280,96</b>	<b>-135 976,85</b>	<b>- 633,17</b>	<b>-136 610,02</b>
INVESTISSEMENT DEPENSES									
21- Immobilisation corporelles									
<b>TOTAL</b>									
INVESTISSEMENT RECETTES									
10- FCTVA									
<b>TOTAL</b>									
<b>Différence</b>									
<b>Résultat global</b>				<b>-154 080,26</b>	<b>- 9 200,70</b>	<b>-163 280,96</b>	<b>-135 976,85</b>	<b>- 633,17</b>	<b>-136 610,02</b>

###### C) La dette

Le remboursement du crédit revolving a été effectué en totalité sur 2015 (36 000 €). Il n'y a donc pas d'emprunt sur ce budget.

###### D) Prospective

L'étude en cours proposera plusieurs scénarios avec pour objectif de travailler sur la mobilité avec une subvention d'équilibre de 100 000 €.

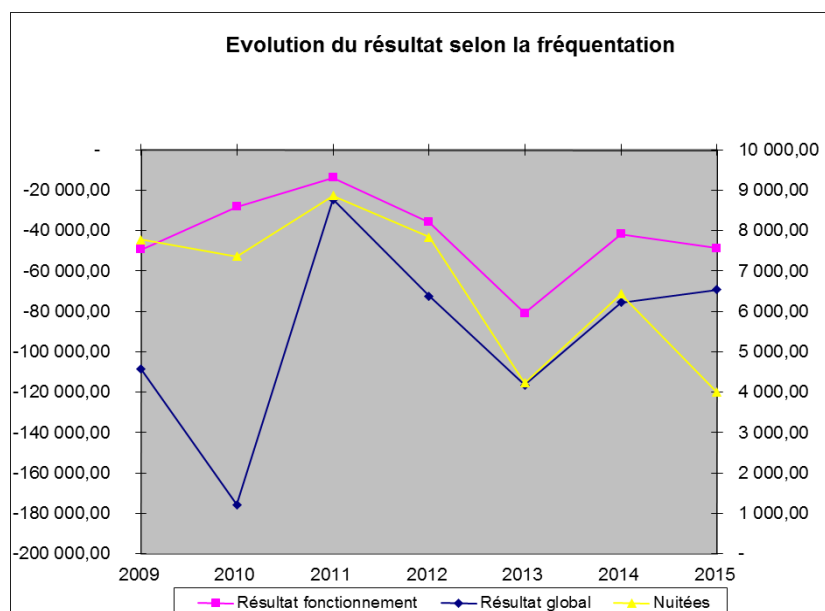
##### B) Le centre d'hébergement

###### A) Présentation

Le centre d'hébergement, situé sur la commune de Missé, dispose d'une capacité de 100 lits et permet d'accueillir toute l'année des groupes scolaires, classes de découvertes, etc.

## B) Evolution des dépenses et recettes de hors subvention d'équilibre, dette et amortissements

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>								
011 Charges à caractère général	87 569,46	127 250,00	101 302,64	139 613,78	144 359,73	129 933,21	146 740,71	143 983,09
012 Charges de personnel	61 510,61	99 106,00	80 389,21	96 233,18	86 037,05	76 286,31	69 675,86	49 314,09
65 Admissions en non valeur								
66-Charges financières	18 727,04	19 658,00	20 548,28	21 327,70	22 857,96	22 421,44	23 824,77	24 810,51
67 Charges exceptionnelles	616,80	1 480,00	752,40	1 409,19	1 344,17	1 330,13	4 788,74	1 174,12
<b>TOTAL</b>	<b>168 423,91</b>	<b>247 494,00</b>	<b>202 992,53</b>	<b>258 583,85</b>	<b>254 598,91</b>	<b>229 971,09</b>	<b>245 030,08</b>	<b>219 281,81</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>								
70- Produits des services	116 379,71	194 000,00	119 097,30	214 512,69	237 438,10	193 115,31	188 757,70	155 308,38
70 - Remb. Mise à dispo de persc	2 378,49	10 886,00						
77- Produits exceptionnels	927,86	950,00	2 960,88	8 169,71	3 399,98	8 714,38	6 836,71	45 859,02
<b>TOTAL</b>	<b>119 686,06</b>	<b>205 836,00</b>	<b>122 058,18</b>	<b>222 682,40</b>	<b>240 838,08</b>	<b>201 829,69</b>	<b>195 594,41</b>	<b>201 167,40</b>
<b>Différence</b>	<b>- 48 737,85</b>	<b>- 41 658,00</b>	<b>- 80 934,35</b>	<b>- 35 901,45</b>	<b>- 13 760,83</b>	<b>- 28 141,40</b>	<b>- 49 435,67</b>	<b>- 18 114,41</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>								
16- Remboursement emprunt	20 606,75	19 676,00	18 787,42	47 938,91	48 265,72	51 355,13	15 616,47	44 911,17
21- 23 Travaux		14 250,00	27 935,82	2 183,37	12 483,83	101 490,27	43 671,71	34 535,23
<b>TOTAL</b>	<b>20 606,75</b>	<b>33 926,00</b>	<b>46 723,24</b>	<b>50 122,28</b>	<b>60 749,55</b>	<b>152 845,40</b>	<b>59 288,18</b>	<b>79 446,40</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>								
13- Subventions			11 248,11	13 600,00	50 000,00	5 200,00		
<b>TOTAL</b>			<b>11 248,11</b>	<b>13 600,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>5 200,00</b>		
<b>Différence</b>	<b>- 20 606,75</b>	<b>- 33 926,00</b>	<b>- 35 475,13</b>	<b>- 36 522,28</b>	<b>- 10 749,55</b>	<b>-147 645,40</b>	<b>- 59 288,18</b>	<b>- 79 446,40</b>
<b>Résultat global</b>	<b>- 69 344,60</b>	<b>- 75 584,00</b>	<b>-116 409,48</b>	<b>- 72 423,73</b>	<b>- 24 510,38</b>	<b>-175 786,80</b>	<b>-108 723,85</b>	<b>- 97 560,81</b>
<b>Nuitées</b>	<b>4 000,00</b>	<b>6 430,00</b>	<b>4 227,00</b>	<b>7 840,00</b>	<b>8 864,00</b>	<b>7 367,00</b>	<b>7 781,00</b>	<b>6 449,00</b>



## C) La dette

Elle est composée au 31.12.2015 de la façon suivante :

- Un emprunt à taux fixe (4,73%) avec un capital restant dû de 375 771 € et une extinction en 2028
- Un crédit revolving d'environ 173 651,92 €

## D) Prospective

L'objectif est de réduire le déficit à 30 000 € en 2017 pour atteindre l'équilibre en 2018.



## C) L'immobilier d'entreprises

### A) Présentation

Ce budget est assujéti à la TVA. Il regroupe les différents ateliers relais de la collectivité :

- a) Atelier relais du Thouet Louzy
- b) Atelier relais de la Motte des justices Thouars
- c) Atelier relais Rue de la laiterie Saint Varent
- d) Atelier relais Avenue de la Gare Saint Varent
- e) Atelier relais Sainte Gemme
- f) Atelier relais ZA Seillereau
- h) Atelier relais Luché Thouarsais
- i) Boulangerie de Pierrefitte
- g) Atelier relais Argenton l'Eglise

L'atelier relais de la Motte des Justices a été vendu en 2014 à la société AMTHEUS.

### B) Comparatif entre la dette et le loyer perçu

	Dette (capital + intérêts - Avance remb.)	Loyer perçu	Différentiel
A.R du Thouet Louzy	0	65 271	65 271
A.R Rue de la laiterie St Varent	3 358	0	- 3 358
A.R Avenue de la Gare St Varent	4 361	8 694	4 333
Atelier relais Sainte Gemme	29 483	12 600	- 17 368
Atelier relais ZA Seillereau	8 994	16 611	7 618
Boulangerie de Pierrefitte		5 799	5799
Atelier relais Argenton l'Eglise	12 766	8 656	- 4 110

### C) La dette

La dette est composée au 31.12.2015 est composée de la façon suivante :

- Atelier relais du Thouet : une avance remboursable de 222 056 €
- Atelier relais La Motte des Justices : un crédit revolving de 159 245 €
- Atelier Relais rue de la laiterie - St Varent :
  - 1) un emprunt à taux fixe (3,76 %) avec un capital restant dû au 31.12.2015 de 13 148 € et une extinction en 2020
  - 2) une avance remboursable au budget principal de 73 000 €
- Atelier Relais avenue de la gare - St Varent : un emprunt à taux fixe (3,76%) avec un capital restant dû au 31.12.2015 de 17 998 € jusqu'en 2030
- Atelier Relais Ste Gemme : un emprunt à taux variable avec un capital restant dû de 389 146 € jusqu'en 2030

- Atelier Relais ZA du Seillereau : un emprunt à taux fixe (4%) avec un capital restant dû de 53 983 € jusqu'en 2022
- Atelier Relais Argenton l'église : un emprunt à taux fixe (1,95 %) avec un capital restant dû de 167 334 € et une extinction en 2030

#### D) Prospective

L'atelier relais du Thouet va être vendu à Anett en 2016.

### D) Zones économiques

#### A) Présentation

Le budget Zones économiques est un budget assujetti à la TVA et est instruit selon la nomenclature M14. Il regroupe les zones d'activités suivantes :

- Talencia : 9 terrains disponibles
- Talencia 2 : report du projet
- Mauzé-Thouarsais : report du projet
- St Jean/Missé : 1 terrain à vendre
- Bois de St Hilaire : 1 terrain disponible
- Riblaire : 2 terrains disponibles
- Ste Gemme : 3 terrains disponibles

#### B) La dette

La dette au 31.12.15 est composée d'une avance remboursable par zones répartie de la manière suivante :

- Talencia : 348 077,99 €
- Mauzé-Thouarsais : 41 753,29 €
- Talencia 2 : 17 969,00 €

#### C) Prospective

Poursuite de la commercialisation des 16 terrains viabilisés.

### E) Chauffage collectif

#### A) Présentation

Budget annexe issu de la CCSV et assujetti à la TVA. Il regroupe 3 chaufferies :

- Chaufferie 1 à St Varent qui dessert la piscine de St Varent, le collège François Villon, la maison de retraite de St Varent, le village retraite, et le Pôle seniors du CIAS (bâtiment administratif) et la salle omnisports

- Chaufferie 2 à St Varent qui dessert différents bâtiments communaux (mairie, école, centre de loisirs, bureaux du CSC, bibliothèque, salle des fêtes,...)
- Chaufferie 3 à Glénay qui dessert 2 logements communaux, l'école et le restaurant scolaire

B) Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre, dette et amortissements

<b>DEPENSES</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
011 – Charges à caractère général	126 305,00	129 425,00	123 656,81
012 – Dépenses de personnel	5 290,08	6 815,19	
<b>TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT</b>	<b>131 595,08</b>	<b>136 240,19</b>	<b>123 656,81</b>
<b>RECETTES</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
70 – Produits des services	131 909,85	128 119,48	139 064,81
77 – Produits exceptionnels	1 273,00	0,98	
<b>TOTAL REC ; FONCTIONNEMENT</b>	<b>133 182,85</b>	<b>128 120,46</b>	<b>139 064,81</b>
<b>DIFFERENCE</b>	<b>1 587,77</b>	<b>-8 119,73</b>	<b>15 408,00</b>

Les tarifs de 2015 ont été revu à la hausse pour les chaufferies 1 et 2 afin de ne plus être déficitaire.

C) La dette

La dette du budget est composée de 3 emprunts :

- Un emprunt à taux fixe (4,71%) avec un capital restant dû au 31.12.2015 de 13 099 € et se terminant en 2031
- Un emprunt à taux variable (actuellement 1,75% maxi 4,33%) avec un capital restant dû au 31.12.15 de 108 203 € et se terminant en 2031

F) Espace artistique

A) Présentation

Ce budget est assujetti à la TVA, et instruit selon la nomenclature M14.  
Le bâtiment est loué par la Compagnie Métro Mouvance.

B) Comparatif entre la dette et le loyer perçu

Le loyer annuel perçu est de 755,90 € HT.  
Le montant remboursé au budget principal est de 651,26 €.

C) La dette

Au 31.12.2015, la dette est composée d'une avance remboursable au budget principal : reste à rembourser 56 964 €.

## G) Location de bureaux 5 rue A. Desrays

### A) Présentation

Ce budget est assujetti à la TVA, et instruit selon la nomenclature M14.  
Le bâtiment est loué par Pôle emploi.

### B) Comparatif entre la dette et le loyer perçu

	Dettes (capital + intérêts - Avance remb.)	Loyer perçu	Différentiel
2015	10 466,55	62 574,36	52 107,81
2014	44 156,00	62 260,00	18 104,00
2013	39 423,00	60 600,00	21 177,00
2012	47 354,00	57 200,00	9 846,00

### C) La dette

Au 31.12.2015, la dette est composée d'un emprunt à taux fixe (4,17%) avec un capital restant dû de 28 952 € jusqu'en 2018.

### D) Prospective

L'agence Pôle emploi quittera les locaux en fin d'année 2016 ce qui entraînera la fermeture de ce budget annexe, l'emprunt sera alors basculé au budget principal.

## H) Espace bar du Moulin de Crevant

### A) Présentation

Ce budget est assujetti à la TVA, et instruit selon la nomenclature M14.  
Le bâtiment n'est plus loué depuis le 1er avril 2014.

### B) Comparatif entre la dette et le loyer perçu

	Dettes (capital + intérêts)	Loyer perçu	Différentiel
2015	28 784,49	0,00	-28 784,49
2014	27 540,00	2 750,00	-24 790,00
2013	26 249,00	11 000,00	-15 249,00
2012	25 418,00	10 650,00	-14 768,00

### C) La dette

La dette est composée d'un emprunt à taux variable avec un capital restant dû au 31.12.2015 de 7 422 € jusqu'en 2016.

### III - La prospective financière

#### 1) Rappel des objectifs fixés par la communauté de communes du Thouarsais

Afin de conserver une situation financière saine, la collectivité s'est fixée comme objectif :

- Un ratio de désendettement inférieur ou égal à 10 ans : ce ratio permet de calculer le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette si l'épargne brute y était uniquement consacrée
- Un taux d'épargne brute supérieur ou égal à 10% : il se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Recettes réelles de fonctionnement} - \text{dépenses réelles de fonctionnement}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

#### 2) Situation financière fin 2015

Fin 2015, la situation financière de la communauté de communes du Thouarsais est bonne puisque l'épargne brute s'établit à environ 3.6 M€, le taux d'épargne brute à 19.90 % et la capacité de désendettement à 5 ans.

#### 3) Les raisons d'une dégradation attendue de la situation financière

Sans réaction rapide, la situation financière de la collectivité va rapidement se dégrader : capacité de désendettement largement supérieure à 15 ans et une épargne nette négative (épargne brute - remboursement de la dette).

Cette dégradation s'explique par le cumul des deux raisons suivantes :

- Une politique d'investissement très active nécessitant le recours massif à l'emprunt (environ 10 millions sur 2 ans)
- Une baisse sans précédent des dotations d'Etat estimée pour la collectivité à 1,4M € entre 2013 et 2017

#### 4) Le plan d'action proposé pour endiguer cette dégradation

##### A) En fonctionnement

##### 1) Les recettes

##### a) Augmentation progressive en 2016 et 2017 du coefficient de TASCOM

Le coefficient de TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales supérieures à 400 m<sup>2</sup>) est actuellement de 1,10. Il sera progressivement augmenté à 1,20 sur deux années. Parallèlement une étude d'optimisation de cette taxe est en cours.

##### b) Revalorisation des bases minimum de CFE

Les bases minimum de CFE correspondent aux bases minimum sur lesquelles les entreprises sont redevables de la CFE en fonction de leur chiffre d'affaires. Depuis 2014, de nouvelles tranches ont été créées. Il est donc proposé de revaloriser progressivement sur 3 exercices les bases minimums.

c) Revalorisation des produits des services

Une revalorisation des produits des services pour un montant de 50 000 € est programmée pour être réalisée à partir de 2016.

2) Les dépenses

a) Baisse de 5 % entre 2015 et 2017 des charges à caractère général et des charges de personnel

Afin de réduire les charges de fonctionnement et améliorer l'épargne brute, il est proposé de réduire de 5 % les charges de personnel et les charges à caractère général. Cet objectif correspond pour le chapitre 012 à une diminution d'environ 10 ETP.

b) Maintien des subventions aux associations après la baisse de 5% réalisée en 2015

c) Diminution de 50 000 € des frais de centralité de la Ville de Thouars

A compter de 2017, les frais de centralité versés à la Ville de Thouars vont passer à 150 000 €. Dans le cadre du pacte fiscal et financier voté en 2009, une attribution de compensation de 200 000 € a été attribuée à la Ville de Thouars pour les frais de centralité qu'elle supporte.

B) En investissement

1) Diminution des fonds de concours

En 2015, les fonds de concours aux communes ont diminué de 12,5%. La même baisse a été actée pour 2016.

2) Adaptation du programme d'investissement à la capacité d'autofinancement

C) Les budgets annexes

1) Le centre d'hébergement du Châtelier

Il est proposé de réduire le déficit du centre d'hébergement à compter de 2017 à 100 000 €.

2) Le camping Adillons vacances

Il est proposé de réduire le déficit du centre d'hébergement à compter de 2017 à 31 000 €.

3) Le service transport

L'organisation de ce service est en cours par l'étude de mobilité, elle dépendra notamment du futur projet de territoire.

## D) Impact de ces propositions sur la prospective financière

VOIR ANNEXE PPI

Malgré ce plan d'actions la situation financière ne répond pas complètement aux objectifs fixés. Celui-ci devra donc être complété par d'autres mesures. Le futur projet de territoire pourra proposer de nouvelles orientations qui devront être en cohérence avec ce plan d'actions et être suivies d'un nouveau pacte fiscal et financier qui le respecte.